

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 26 janvier 2017 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Hélène Archambault, Maria Fernanda Arentsen, Krystyna Baranowski, Youssef Bezzahou, René Bouchard, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Gabor Csepregi, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Stéfan Delaquis, Peter Dorrington, Jouwairia Lahboub Daayf, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Paul Morris, Moses Nyongwa, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Anne Sechin, Jean Vouillon, Faiçal Zellama, Mae Keomanivong, Marie Rosette Mikulu, Louise Ayotte-Zaretski, Stéphane Dorge, Beydi Traoré, Christine Mahé-Napastiuk

Absences : Nicolas Bouffard, Aileen Clark, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Patrick Noël, Jean Valenti, Émilie Morier-Roy, Christian Perron, Sylvie Robert, Louis St-Cyr, Donald Trudel

Secrétaire d'assemblée : Rachel Bradet

Observateur : Michel Verrette

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0117-1 PROPOSITION : Saïd Bouthaim / Hélène Archambault

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 26 janvier 2017 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2016

SÉNAT-0117-2 PROPOSITION : Faiçal Zellama / Carmen Roberge

Que le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2016 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2016

Renouvellement du matériel informatique :

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche revient brièvement sur les politiques et les procédures qui existent à l'USB en ce qui a trait au renouvellement du matériel informatique. Le vice-recteur à l'administration et aux finances expliquent brièvement les processus budgétaires en place pour ce qui est du renouvellement du matériel informatique. Il signale également les nouveautés à un laboratoire informatique depuis le début du deuxième semestre.

Section C : CABINET DU RECTEUR

C1. Rapport du recteur

Le rapport du recteur est reçu à titre d'information. Il ajoute à son rapport qu'un deuxième colloque sur l'excellence en enseignement aura lieu le 6 avril prochain. Un comité a été formé pour l'organisation de ce colloque (Mélanie Cwikla, Alexandre Brassard, Stéfan Delaquis, François Gauvin, Carmen Roberge, Carolle Roy, Gabor Csepregi, Rachel Bradet). Le colloque 2017 a trois volets : le colloque débutera avec une conférence de M. Thierry Karsenti le 6 avril en soirée; le lancement d'un concours aux professeurs (jusqu'à environ 1 000 \$) sera annoncé; le tout se terminera par un autre colloque où les résultats des projets retenus par un comité de sélection seront rendus. D'autres informations à venir dans les prochaines semaines.

- C2. Rapport verbal du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est reçu à titre d'information. Il ajoute à son rapport qu'une entente tripartite a été signée entre l'USB, l'Université de Moncton et la SFM. Cette entente permettrait à cinq étudiants de l'USB à s'inscrire à la Faculté de droit après 3 ans d'études à l'USB. Le vice-recteur remercie M^{me} Aileen Clark et M. Alexandre Brassard pour le rôle qu'ils ont joué menant à la signature de cette entente.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de questions de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétaire du Sénat, M. Stéphane Dorge (sdorge@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Question : Quels sont les critères qui sous-tendent la décision d'opter pour un professionnel enseignant versus un professeur pour combler un poste universitaire?

Réponse : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond la question. Le doyen rencontre la direction de l'école ou de la faculté pour discuter de la classification du poste. La classification peut varier dépendant de la nature du programme, de la composition actuelle du corps professoral du département, des objectifs du programme, des besoins en enseignement et en recherche, de qu'est-ce qui est le mieux pour le programme, etc. Il signale qu'il est très courant, dans les universités canadiennes, que les postes d'enseignement des programmes professionnels soient pris à charge par des professionnels enseignants. Une discussion s'ensuit.

Section F RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences (rapport reçu à titre d'information)
F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles (rapport reçu à titre d'information)

SÉNAT-0117-3 PROPOSITION : Stéfán Delaquis / Claudine Lupien

Que le Sénat adopte l'horaire des cours d'intersession et d'été 2017 de la FEOP suivant :
TRAD 2111 Informatique et traduction, TRAD 3051 Syntaxe comparée, TRAD 4091 Gestion d'un service de traduction, EDUA 5481 Techniques de counselling, EDUA 5931 Observation du comportement de l'enfant, EDUA 7721 Psychologie de l'apprentissage en salle de classe, EDUA 5071 Comportement organisationnel en éducation, EDUA 7031 Financement scolaire, EDUA 7041 Aspects légaux en éducation, EDUA 7551 Théories de counselling, EDUA 5731 Courants actuels en psychologie de l'éducation 1 : La conception universelle, EDUA 7741 Sujets particuliers en psychologie de l'éducation 1 : La conception universelle, EDUB 5545 French Immersion for Teachers Intermédiaire C/D, et, EDUB 5547 French Immersion for Teachers Avancé/Perf., sous réserve d'inscriptions suffisantes, de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

- F3. École technique et professionnelle (aucun rapport)
F4. Division de l'éducation permanente (rapport reçu à titre d'information)
F5. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
F6. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section G RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction (aucun rapport)
- G2. Comité d'études des cours et des programmes

SÉNAT-0117-4 PROPOSITION : Peter Dorrington / Carmen Roberge
QUE le Sénat adopte les modifications proposées au calendrier d'évaluation des programmes en date du 6 janvier 2017.

ADOPTÉE

SÉNAT-011705 PROPOSITION : Peter Dorrington / Faiçal Zellama
QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout des cours ACC 3031 *Comptabilité avancée*, FIN 3411 *Investissements*, FIN 3481 *Financement d'entreprise, théorie et pratique* et FIN 4401 *Pratique de gestion financière* et de créer une concentration en finance dans le cadre du Baccalauréat en administration des affaires composé des cours suivants : FIN 2201 *Gestion financière* (3); FIN 3411 *Investissements* (3); FIN 3481 *Financement d'entreprise : théories et pratiques* (3); FIN 4401 *Pratiques de gestion financière* (3); et au choix FIN 3451 *Finances internationales* (3) telle que soumise par la FECP, pour mise en vigueur en septembre 2017, sous réserve de ressources disponibles, de l'approbation de l'Université du Manitoba et de l'approbation du gouvernement provincial.

19 POUR
1 CONTRE
3 ABSTENTIONS
ADOPTÉE

Une longue discussion est entamée sur le profil du poste à pourvoir en enseignement de ces quatre nouveaux cours proposés à la lumière de la nature et de la profondeur des cours. Il est à noter que la proposition doit passer au Senate Committee on Curriculum and Course Changes de l'Université du Manitoba ainsi qu'au Sénat de l'Université du Manitoba. Dossier à suivre.

Il est signalé que les corrections aux propositions, exigées lors de la réunion du CECP du 6 janvier dernier, ont toutes été apportées. Elles se retrouvent sur le Partage H/CECP.

SÉNAT-0117-6 PROPOSITION : Peter Dorrington / Stéfan Delaquis
QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout des cours EDUB 5773 *Identification des besoins et intervention pédagogique inclusive en numératie* et EDUB 7241 *La sociolinguistique et la pédagogie du français langue seconde*, telle que soumise par la FECP, pour mise en vigueur en septembre 2017, sous réserve d'approbation par le Bureau des gouverneurs pour le cour EDUB 5773 (cours en ligne) et sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-7 PROPOSITION : Peter Dorrington / Claudine Lupien
QUE le Sénat adopte la modification de la politique de transferts de crédits au Diplôme postbaccalauréat en éducation, afin que les étudiantes et les étudiants inscrits au Diplôme postbaccalauréat en éducation ne puissent faire compter les cours suivis plus de 6 ans avant la date d'admission au programme, telle que soumise par la FECP, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-8 PROPOSITION : Peter Dorrington / Hélène Archambault

QUE le Sénat adopte la modification des exigences linguistiques du Baccalauréat en éducation de façon à ce que les étudiantes et étudiants admis avec une cote de 3 au Test de maîtrise du français écrit ou à l'entrevue orale soient obligés de suivre avec succès un plan de perfectionnement pendant la première année du programme avant de pouvoir s'inscrire à l'année de certification (2^e année du programme); que les étudiantes et étudiants inscrits au Baccalauréat en éducation ne soient pas obligés d'obtenir une attestation d'excellence ou de mérite en français avant de pouvoir s'inscrire en année de certification; et qu'une fois admis au programme, les étudiantes et étudiants qui le désirent aient l'occasion de passer à nouveau le Test de maîtrise du français écrit et l'entrevue orale afin d'obtenir l'attestation d'excellence ou de mérite, telle que soumise par la FEEP, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-9 PROPOSITION : Peter Dorrington / Alexandre Brassard

QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout de cours suivants : POLS 2073 *Introduction à la politique canadienne I : État et société*; POLS 2075 *Introduction à la politique canadienne II : Institutions et politiques publiques*; POLS 3161 *Droits de la personne et libertés civiles*; POLS 3171 *La charte canadienne des droits et libertés* et la suppression du cours POLS 2071 *Introduction au système gouvernemental canadien*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-10 PROPOSITION : Peter Dorrington / Faiçal Zellama

QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout de cours HIST 2283 *Histoire des francophones de l'Ouest canadien*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-11 PROPOSITION : Peter Dorrington / Maria Fernanda Arentsen

QUE le Sénat adopte la modification du préalable au cours FRAN 2523 *Atelier de théâtre* pour que les étudiantes et étudiants ne soient plus obligés d'obtenir l'autorisation écrite du professeur, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-12 PROPOSITION : Peter Dorrington / Paul Morris

QUE le cours FRAN 1001 *Grammaire de l'écrit*, étant un cours de mise à niveau, ne soit plus reconnu aux fins des 30 crédits nécessaires dans le cadre d'une majeure en français ou des 18 crédits nécessaires pour une mineure en français, ni pour le Baccalauréat spécialisé en études françaises, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-13 PROPOSITION : Peter Dorrington / Maria Fernanda Arentsen

QUE l'ancien cours FRAN 1071 *Lectures dirigées* soit supprimé comme préalable aux cours suivants : FRAN 2531 *Introduction au théâtre I*; FRAN 2541 *Introduction au théâtre II*; FRAN 2641 *Le discours amoureux dans la littérature française*; FRAN 2651 *La nature dans la*

littérature française, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-14 PROPOSITION : Peter Dorrington / Maria Fernanda Arentsen

QUE les cours FRAN 2911 *Procédés d'écriture* et FRAN 2931 *Initiation à la linguistique* avec une note minimale de C soient remplacés comme cours préalables au cours FRAN 3991 *Création littéraire : Conte et nouvelles* par les nouveaux cours FRAN 2223 *Le Récit : perspectives et enjeux* et FRAN 2303 *Introduction aux études littéraires* avec une note minimale de C, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-15 PROPOSITION : Peter Dorrington / Paul Morris

QUE les étudiantes et étudiants ayant obtenu un crédit pour l'espagnol 40S à l'école secondaire puissent s'inscrire directement au cours SPAN 1263 *Espagnol intermédiaire I* à l'Université de Saint-Boniface, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-16 PROPOSITION : Peter Dorrington / Maria Fernanda Arentsen

QUE le Sénat adopte la proposition de texte de l'annuaire suivant, en ce qui a trait à la mineure en espagnol - Pour les étudiantes et étudiants inscrits à la mineure en espagnol à l'USB, le cours SPAN 2551 *Espagnol langue avancée et composition* n'est pas un cours obligatoire. Les étudiantes et étudiants peuvent désormais faire une mineure en espagnol selon l'une ou l'autre des 4 options suivantes :

Option A : 6 crédits d'introduction, 6 crédits d'intermédiaire, 3 crédits d'un cours de niveau 2000 et 3 crédits d'un cours de niveau 3000.

	Automne	Hiver	Total crédits
1 ^{re} année	SPAN 1171 <i>Introduction à l'espagnol I</i>	SPAN 1191 <i>Introduction à l'espagnol II</i>	6
2 ^e année	SPAN 1263 <i>Espagnol intermédiaire I</i>	SPAN 1273 <i>Espagnol intermédiaire II</i>	6
3 ^e année	SPAN 2XXX <i>N'importe quel cours de niveau 2000</i>	SPAN 3XXX <i>N'importe quel cours niveau 3000</i>	6

Option B : 6 crédits d'intermédiaire, 6 crédits de niveau 2000 et 6 crédits niveau 3000 (pour étudiant(e)s ayant obtenu un crédit 40 S à l'école secondaire ou ayant suffisamment de connaissances).

	Automne	Hiver	Total crédits
1 ^{re} année	SPAN 1263 <i>Espagnol intermédiaire I</i>	SPAN 1273 <i>Espagnol intermédiaire II</i>	6
2 ^e année	SPAN 2XXX <i>N'importe quel cours de niveau 2000</i>	SPAN 3XXX <i>N'importe quel cours niveau 3000</i>	6
3 ^e année	SPAN 2XXX <i>N'importe quel cours de niveau 2000</i>	SPAN 3XXX <i>N'importe quel cours niveau 3000</i>	6

Option C : 3 crédits d'introduction, 6 crédits d'intermédiaire, 6 crédits de niveau 2000 et 3 crédits niveau 3000 (pour les étudiant(e)s n'ayant pas besoin de s'inscrire au niveau Introduction I, car elles et ils possèdent une base en espagnol, tel que précisé dans l'annuaire).

	Automne	Hiver	Total crédits
1 ^{re} année		SPAN 1191 <i>Introduction à l'espagnol II</i>	3
2 ^e année	SPAN 1263 <i>Espagnol intermédiaire I</i>	SPAN 1273 <i>Espagnol intermédiaire II</i>	6
3 ^e année	SPAN 2XXX <i>N'importe quel cours de niveau 2000</i>	SPAN 3XXX <i>N'importe quel cours niveau 3000</i>	6
4 ^e année	SPAN 2XXX <i>N'importe quel cours de niveau 2000</i>		3

Option D : 3 crédits d'introduction, 6 crédits d'intermédiaire, 3 crédits de niveau 2000 et 6 crédits de niveau 3000 (pour étudiant(e)s n'ayant pas besoin de s'inscrire au niveau Introduction I, car elles et ils possèdent une base en espagnol, tel que précisé dans l'annuaire).

	Automne	Hiver	Total crédits
1 ^{re} année		SPAN 1191 Introduction à l'espagnol II	3
2 ^e année	SPAN 1263 Espagnol intermédiaire I	SPAN 1273 Espagnol intermédiaire II	6
3 ^e année	SPAN 2XXX N'importe quel cours de niveau 2000	SPAN 3XXX N'importe quel cours niveau 3000	6
4 ^e année		SPAN 3XXX N'importe quel cours niveau 3000	3

telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

Il est signalé que l'USB n'a pas reçu l'appui du département de Spanish de l'Université du Manitoba en ce qui concerne cette recommandation. L'USB va quand même aller de l'avant avec la proposition au Senate Committee on Curriculum and Course Changes de l'Université du Manitoba. Dossier à suivre.

SÉNAT-0117-17 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition qu'on ne puisse se faire créditer le COMP 1011 *Introduction à l'informatique I* et le COMP 1012 *Computer Programming for Scientists and Engineers*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-18 PROPOSITION : Peter Dorrington / Alexandre Brassard

QUE le Sénat approuve la proposition que Mathématique (précalcul 40S) et MATH 0401 soient remplacés comme possibilités de préalable au cours COMP 1021 *Introduction à l'informatique II* par n'importe quel cours de mathématique 12^e année ou de niveau 40S ou l'équivalent, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-19 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 1301 *Géométrie vectorielle et algèbre linéaire* soit modifiée pour inclure MATH 1211 *Techniques d'algèbre classique et linéaire*, MATH 1220 *Linear Algebra 1* et l'ancien MATH 1680; et que la note minimale dans MATH 0401 *Habilités mathématiques*, lorsque suivi comme préalable au cours MATH 1301, soit désormais de C, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-20 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 1501 *Introduction au Calcul* soit modifiée pour inclure MATH 1230 *Differential Calculus*, MATH 1500 *Introduction to Calculus*, l'ancien MATH 1530 et MATH 1680, désormais comme ancien cours, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-21 PROPOSITION : Peter Dorrington / Carmen Roberge

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 1701 *Calcul II* soit modifiée pour inclure MATH 1232 *Integral Calculus* et MATH 1700 *Calculus 2* et pour y supprimer MATH 1730; que MATH 1230 *Differential Calculus* et MATH 1500 *Introduction to Calculus* soient ajoutés à la liste des préalables possibles et que MATH 1530 et MATH 1680 figurent désormais dans cette liste comme d'anciens cours; et que la note minimale dans les cours suivis comme préalables au MATH 1701 soit désormais de C, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-22 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition qu'il soit indiqué dans la description du cours de MATH 2021 *Algèbre I* et dans celle de MATH 2091 *Algèbre linéaire II* que les cours en question sont destinés aux étudiantes et étudiants dans des disciplines riches en mathématiques, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-23 PROPOSITION : Peter Dorrington / Carmen Roberge

QUE le Sénat approuve la proposition qu'il soit indiqué dans la description du cours MATH 2081 *Introduction à l'analyse* que ce cours est destiné aux étudiantes et étudiants dans des disciplines riches en mathématiques; et que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 2081 soit modifié en y ajoutant l'ancien MATH 2202 et en y supprimant les anciens MATH 2731, MATH 2730, MATH 2711 et MATH 2710, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-24 PROPOSITION : Peter Dorrington / Danielle de Moissac

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 2151 *Calcul à plusieurs variables* soit modifiée pour y indiquer MATH 2720 *Multivariable Calculus* et MATH 2721 *Calcul à plusieurs variables* et MATH 2130 *Engineering Mathematical Analysis 1* non pas comme d'anciens cours mais plutôt comme des cours existant, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-25 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec MATH 2721 *Calcul à plusieurs variables* soit modifiée pour inclure MATH 2151 *Calcul à plusieurs variables* et MATH 2150 *Multivariable Calculus*, et pour y indiquer que les cours MATH 2751, MATH 2750 et MATH 2110 sont devenus d'anciens cours; que les cours MATH 1220 et MATH 1232 soient ajoutés à la liste des préalables possibles; et que la note minimale dans tous les cours suivis comme préalables au cours MATH 2721 soit désormais de C, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-26 PROPOSITION : Peter Dorrington / Carmen Roberge

QUE le Sénat approuve la proposition d'ajout des cours MATH 3331 *Algèbre computationnelle* et MATH 3361 *Combinatoire 2*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve des ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-27 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec STAT 1001 *Analyse statistique de base I* soit modifiée pour inclure STAT 1000 *Basic Analysis 1* et STAT 1150 *Introduction to statistics*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-28 PROPOSITION : Peter Dorrington / Faiçal Zellama

QUE le Sénat approuve la proposition que la liste des cours qu'on ne peut se faire créditer avec STAT 2001 *Analyse de statistique de base II* soit modifiée pour inclure STAT 2000 *Basic Statistical Analysis 2* et STAT 1150 *Introduction to Statistics*; et que la note minimale exigée dans STAT 1001 ou STAT 1000, lorsque suivis comme préalables au STAT 2001, soit désormais de C, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-29 PROPOSITION : Peter Dorrington / Alexandre Brassard

QUE le Sénat approuve la proposition que PHYS 1051 *Physique I : La mécanique*, PHYS 1050 *Physics 1: Mechanics* et MATH 1230 *Differential Calculus* soient ajoutés comme possibilités de préalables au cours PHYS 2261 *Optique*; et que les cours PHYS 1071 *Physique II : La physique des ondes et la physique moderne*, PHYS 1070 *Waves and Modern Physics*, PHYS 2152 *Modern Physics for Engineers*, PHYS 1031 *Physique générale II* et PHYS 1030 *General Physics II* soient supprimés de la liste des préalables possibles pour PHYS 2261 et ajoutés plutôt à la liste des possibilités de cours préalables ou concomitants pour PHYS 2261, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-30 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition que les exigences pour l'obtention du Baccalauréat ès sciences général soient modifiées pour que MATH 1241 *Éléments de mathématiques discrètes* soit présenté comme option distincte à l'intérieur des cours de mathématiques figurant parmi les cours d'introduction du groupe A; que MATH 1211 *Techniques d'algèbre classique et linéaire* ne soit plus présenté dans le groupe A comme alternative à MATH 1200 *Elements of Discrete Mathematics* mais plutôt comme l'une des possibilités de 3 crédits parmi MATH 1301 *Géométrie vectorielle et algèbre linéaire*, MATH 1220 *Linear Algebra 1* ou MATH 1211 *Techniques d'algèbre classique et linéaire* (ou l'équivalent); que STAT 1150 et STAT 2150, suivis ensemble, soient ajoutés comme possibilité parmi les cours de statistiques figurant dans la liste de cours d'introduction du Groupe A; que STAT 1150 soit ajouté à la note servant à indiquer les cours qu'on ne peut se faire créditer avec STAT 2220 *Contemporary Statistics for Engineers*; qu'une note soit ajoutée au Groupe A pour indiquer qu'il est recommandé aux étudiantes et étudiants qui désirent suivre leurs

cours avancés en science, en statistique ou en mathématiques de suivre STAT 1150 et STAT 2150 au lieu de STAT 1001 et STAT 2001; et qu'on ne peut se faire créditer ni STAT 1001, ni STAT 2001 avec STAT 1150, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-31 PROPOSITION : Peter Dorrington / Sylvie Rondeau

QUE le Sénat approuve la proposition que BIOL 2262 *Biology of Fungi and Lichens* soit ajouté au tableau du Baccalauréat ès sciences général comme l'un des cours que les étudiantes et étudiants souhaitant suivre 36 crédits en sciences biologiques peuvent suivre parmi BIOL 2261, *Les champignons et les lichens*, BIOL 2242 *The Flowering Plants*, BIOL 2240 ou BIOL 2262 *Biology of Fungi*, telle que soumise par la FAFS, pour mise en vigueur en septembre 2017, et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-32 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

QUE le Sénat adopte la proposition du texte suivant à l'annuaire, en ce qui concerne le Certificat Aide en soins de santé, le Diplôme en éducation de la jeune enfance, le Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et le Baccalauréat en sciences infirmières : Que les candidates et candidats à l'admission qui ne satisfont pas au critère d'admission lié à la réussite du cours d'Anglais 40S ou l'équivalent puissent démontrer avoir le seuil minimal d'anglais requis en fournissant une preuve des résultats obtenus à l'une ou l'autre des épreuves indiquées ci-dessous :

Certificat Aide en soins de santé

Épreuves acceptées	Seuils minimaux requis
Common European Framework of Reference for Languages (CEFR)	B2
Canadian Language Benchmarks (CLB)	7
Canadian Test of English for Scholars and Trainees (CanTEST)	4,0
International English Language Testing System (IELTS) - Academic Version	6,0
Test of English as a Foreign Language: Internet-Based Test (TEOFL iBT)	60 à 78

Diplôme en éducation de la jeune enfance

Notez bien : Même si les candidats et candidates ont les seuils minimaux requis présentés ci-dessous, ils devront suivre les cours AN 106 *Anglais langue seconde I* et AN 107 *Anglais langue seconde II* pendant la première année du programme.

Épreuves acceptées	Seuils minimaux requis
Common European Framework of Reference for Languages (CEFR)	B2
Canadian Language Benchmarks (CLB)	6
Canadian Test of English for Scholars and Trainees (CanTEST)	4,0
International English Language Testing System (IELTS) - Academic Version	5,5
Test of English as a Foreign Language: Internet-Based Test (TEOFL iBT)	46 à 59

Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

Notez bien : L'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Manitoba accepte seulement les épreuves suivantes :

Épreuves acceptées	Seuils minimaux requis
Canadian Language Benchmarks (CLB)	Compréhension orale : 10 Expression orale : 8 Compréhension écrite : 8 Expression écrite : 7

International English Language Testing System (IELTS) - Academic Version	Compréhension orale : 7,5 Expression orale : 7,0 Compréhension écrite : 6,5 Expression écrite : 7,0
--	--

Baccalauréat en sciences infirmières

Notez bien : L'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba accepte seulement les épreuves suivantes :

Épreuves acceptées	Seuils minimaux requis
Canadian Language Benchmarks (CLB)	Compréhension orale : 10 Expression orale : 8 Compréhension écrite : 8 Expression écrite : 7
International English Language Testing System (IELTS) - Academic Version	Compréhension orale : 7,5 Expression orale : 7,0 Compréhension écrite : 6,5 Expression écrite : 7,0

telle que soumise par l'ETP, pour mise en vigueur en septembre 2018.

ADOPTÉE

SÉNAT-0117-33 PROPOSITION : Peter Dorrington / Saïd Bouthaïm

QUE le Sénat adopte la proposition d'augmenter le nombre d'heures de stage pour le cours SIA 208 *Stage de consolidation : Préceptorat* du programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, soit de 320 heures à 360 heures, telle que soumise par l'ETP, pour mise en vigueur en avril 2017, sous réserve des ressources disponibles.

ADOPTÉE

Le recteur remercie le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que les membres du CECP pour l'excellent travail.

- G3. Comité de la bibliothèque (aucun rapport)
- G4. Comité d'appel (aucun rapport)
- G5. Comité de mérite (aucun rapport)
- G6. Comité de développement de la recherche (rapport reçu à titre d'information)
- G7. Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains (aucun rapport)

Section H RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Saïd Bouthaïm partage les faits saillants de la rencontre du Bureau des gouverneurs du 8 décembre 2016, soit l'approbation du BG de procéder avec le projet de garderie à l'USB, sous réserve de financement.

Section I RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- I1. Le rapport est reçu à titre d'information.

Section J AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- K1. La prochaine réunion du Sénat aura lieu le jeudi 23 février 2017 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée à 12 h 35.

La secrétaire,

Rachel Bradet